Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-CC_2026_0010-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0010

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 13 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le treize janvier à 14 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 7 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUILIN Gérard , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Etaient absents excusés :
M. HUONNIC Pierre, M. LEON Erven, M. MAHE Loïc, Mme NIHOUARN Françoise, M. ROBIN Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Logements locatifs sociaux 2025 : Attribution des aides en faveur de la production de logements sociaux PLUS/PLAI

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, Lannion-Trégor Communauté soutient la production de Logements Locatifs Sociaux (LLS) par agrément ou conventionnement s'agissant des PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) / PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Au titre de l'année de programmation 2025, le calcul des subventions attribuées aux maîtres d'ouvrage s'établit comme suit, conformément au guide des aides communautaires en faveur de l'habitat (fiche n° 1 notamment) et suivant les dérogations accordées au cas par cas quant aux critères qualitatifs :

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-CC_2026_0010-DE

Commune	Opérateur	Nom opération	Total LS	Total LLS (sans PSLA)	PLAI-O	PLUS	PLS	PSLA		Aide LTC / P° PLAI-PLUS (hors plan Boost)	
Lannion	Armorique Habitat	Porchou Coz - Servel	11	11	3	3	5		OPERATION AGREEE 2025 Le 26/08/2025	42 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Lannion	Terres d'Armor Habitat	Ar Santé - rue Michel Gérard	24	24	8	10	6		OPERATION AGREEE 2025 Le 14/10/2025	160 000 €	10000 € / D/C - 20000 €verst Acompte s/DA 2019
Lannion	Terres d'Armor Habitat	Les Terrasses de Van Gogh (30 Hent Dall ar Feunteun)	15	15	5	8	2		OPERATION AGREEE 2025 Le 26/08/2025	91 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Lézardrieux	La Rance	Les 3 Ormes	10	10	3	7			OPERATION AGREEE 2025 Le 25/11/2025	70 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Minihy-Tréguier	Terres d'Armor Habitat	Parc Ar Brun	25	25	8	15	2		OPERATION AGREEE 2025 Le 01/09/2025	161 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Penvénan	Terres d'Armor Habitat	Les Promenades (Eco-quartier)	12	12	4	4	4		OPERATION AGREEE 2025 Le 09/12/2025	56 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Perros-Guirec	Terres d'Armor Habitat	Rue de la Salle - Résidence Indigo	3	3	1	1	1		OPERATION AGREEE 2025 Le 09/12/2025	14 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Plestin-les-Grèves	Armorique Habitat	Rue de Kergall	6	6	2	2	2		OPERATION AGREEE 2025 Le 03/12/2025	28 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Plestin-les-Grèves	Terres d'Armor Habitat	Traon an Dour	8	8	3	3	2		OPERATION AGREEE 2025 Le 16/12/2025	42 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Ploubezre	Terres d'Armor Habitat	ZAC Ilôt D	16	16	6	6	4		OPERATION AGREEE 2025 Le 08/12/2025	84 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Ploulec'h	Terres d'Armor Habitat	lotissement « Des Terres Blanches » - Douar Gwenn	6	6	2	2	2		OPERATION AGREEE 2025 Le 16/12/2025	28 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Trébeurden	La Rance	Goas Treis	6	6	2	4			OPERATION AGREEE 2025 le 03/09/2025	48 000 €	8000 € / PLAI-PLUS en dents creuses
Trédrez-Locquemeau	BSB - Les Foyers	Lotissement Min Gwen (tranche 1)	10	10	4	6			OPERATION AGREEE 2025 Le 26/08/2025	70 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Tréduder	Commune	Centre bourg (ex bibliothèque)	1	1		1			OPERATION AGREEE 2025 Le 16/12/2025	15 000 €	15000 € / PLAI-PLUS - Ancien
Trévou-Tréguignec	Armorique Habitat	Gwel Kaër (Lotissement communal)	4	4	1	1	2		OPERATION AGREEE 2025 Le 27/08/2025	14 000 €	7000 € / PLAI-PLUS
Lannion	Coopalis	Villa Wouters (lotissement le Clos de Kerlan)	1	0				1	OPERATION AGREEE 2025 Le 26/08/2025		
Lannion	Coopalis	Villas Bel Air 1 (Rue de Kerneguez)	10	0				10	OPERATION AGREEE 2025 Le 18/12/2025		
Lannion	Coopalis	Villas Bel Air 2 (Rue de Kerneguez)	8	0				8	OPERATION AGREEE 2025 Le 01/12/2025		
Louannec	Coopalis	Kergan Vian 2	12	0				12	OPERATION AGREEE 2025 Le 26/08/2025		
Penvénan	Coopalis	Quartier des promenades	10	0				10	OPERATION AGREEE 2025 Le 25/11/2025		
Saint-Quay-Perros	Coopalis	Résidence du centre	16	0				16	OPERATION AGREEE 2025 Le 01/12/2025		
TOTAL GENERAL PG25 - Offre nouvelle			214	157	52	73	32	57		923 000 €	

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération n°CC_2025_0094 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 24 juin 2025 relative au Programme Local de l'Habitat 2018-2026 : Adaptations des aides communautaires en faveur de l'habitat ;

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-CC_2026_0010-DE

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ACCEPTER Le versement des aides aux maîtres d'ouvrage telles que calculées ci-dessus en matière de création de logements locatifs sociaux avec les dérogations accordées.

PRECISER Que le versement de l'aide communautaire pourra se faire en deux fois :

- 50% au démarrage des travaux sur présentation de la déclaration d'ouverture de chantier ou travaux ;

- 50% à la fin des travaux sur présentation de :

- la déclaration d'achèvement de travaux ;

- un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié par le comptable public ou le directeur financier.

PRECISER Que les contreparties demandées par Lannion-Trégor Communauté, en tant que financeur, sont les suivantes :

- Adresser la demande d'aide à l'Agglomération avant le démarrage des travaux

- Utiliser le logo de l'Agglomération sur tout support de communication en lien avec l'opération : panneaux de chantier, inauguration...

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 15 JAN. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 15 JAN. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT





La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.